

## Aide-mémoire sécurité coach J+S voile

La voile est considérée par J+S comme une discipline à risques. Ce signifie que les moniteurs J+S devront appliquer des prescriptions et directives de sécurité plus exigeantes.

- le moniteur respectera en tout temps les prescriptions et règles J+S
- il devra donc aussi s'en tenir aux directives contenues dans le manuel J+S
- le moniteur J+S est responsable, dans le cadre de ses activités J+S, d'une attention respectueuse et constante envers les jeunes et les enfants que lui ont été confiés. Cela implique un strict respect de leur santé et de leur sécurité
- il s'assurera que toutes les précautions sont prises pour éviter des accidents
- le coach J+S voile, doit avoir pris connaissance des prescriptions et des directives du manuel J+S
- le coach J+S est co-responsable de l'application des prescriptions de sécurité

### Les règlements suivants doivent être strictement respectés:

- Toutes les prescriptions et les règles de priorité définies par la législation
  - *l'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses*
  - *suivant les cas, les règlements cantonaux qui la complète*
  - *les règlements cantonaux qui s'appliquent aux écoles de voile et au sport scolaire*

### Les règles suivantes doivent être appliquées en particulier par le moniteur J+S:

- **le nombre de personnes embarquées à bord d'un voilier ou d'un canot à moteur ne doit pas dépasser celui autorisé par le permis de navigation. Pour les enfants de moins de 12 ans, les règles suivantes s'appliquent :**
  - *à bord d'un bateau de plaisance et lorsque le nombre de places autorisées est suffisant, 3 enfants de moins de 12 ans comptent comme 2 adultes*
  - *si le bateau est autorisé pour deux personnes, deux enfants de moins de 12 ans peuvent accompagner un adulte*
- **l'équipement minimum obligatoire à bord d'un dériveur jusqu'à 15m<sup>2</sup> de surface de voile**
  - *seau*
  - *corne ou sifflet*
  - *drapeau de détresse (rouge, 60x60 cm)*
  - *rame ou pagaie (à condition que le bateau puisse être propulsé ou dirigé grâce à cet équipement)*
  - *gaffe*
  - *un gilet de sauvetage pour chaque personne embarquée*
- **les pièces de l'équipement (obligatoires et recommandées) qui doivent être à bord du canot à moteur équipé d'un moniteur jusqu'à 30 KW**
  - obligatoire**
    - *écope ou seau*
    - *klaxon ou corne*
    - *pavillon de détresse (rouge, 60x60cm)*
    - *gaffe*
    - *rame ou pagaie (à condition que le bateau puisse être propulsé ou dirigé grâce à cet équipement)*
    - *ancres avec cordage ou chaîne d'une résistance adaptée*
    - *un gilet de sauvetage pour chaque personne embarquée*
  - recommandé**
    - *outillage*
    - *matériel de réparation et de remplacement*
    - *extincteur de 2 kilos de poudre (obligatoire avec moteur fixe)*
    - *pharmacie de bord*
    - *boissons ou eau*
    - *compas*
    - *cordages supplémentaires*
- **le moniteur doit être en possession d'un permis de conduire pour utiliser un canot à moteur de plus de 6 KW (8CV) et pour un dériveur plus de 15m<sup>2</sup> de surface de voile**
- **dans cet ordre les embarcations suivantes ont la priorité l'une par rapport à l'autre. (Ordre du droit de priorité décroissant)**
  - *bateau en service régulier, bateau à marchandises, bateau de pêche traditionnelle, voilier, bateau à rames, canot à moteur*

## Prescriptions J+S spéciales pour la discipline voile

- Les dispositions de l'ordonnance fédérale sur la navigation dans les eaux suisses exigent que les gilets ou ceintures de sauvetage aient une flottabilité d'au moins 7,5 kg. Les prescriptions de J+S voile fixent d'autres dispositions pour le port de gilet de sauvetage.
  - *Tous les participants, moniteurs et aides moniteurs portent un gilet de sauvetage d'une flottabilité de 7,5 kg (75N), adapté à la taille de la personne, et cela dès la mise à l'eau et quelques que soient les conditions météorologiques.*
- Pourquoi un moniteur J+S doit-il porter son gilet de sauvetage comme les participants ?
  - *afin d'assurer sa propre sécurité*
  - *afin de donner le bon exemple aux jeunes*
- le moniteur J+S voile qui se trouve sur l'eau avec un groupe de niveaux d'enseignement de 1 à 3 doit immédiatement revenir à terre avec les jeunes lorsqu'un avis de tempête de 90 tours/minute est enclenché
- le moniteur J+S voile peut sortir sur l'eau avec son groupe d'un niveau d'enseignement supérieur à 4, même lorsqu'un avis de tempête de 90 tours/minute est enclenché
- les cours de voile J+S pour débutants (niveaux d'enseignement 1 et 2) ne sont pas autorisés du 1er novembre au 1er avril. Les cours pour des niveaux d'enseignement de 3 à 5 ne peuvent être organisés, durant cette période, qu'en appliquant des mesures de sécurité renforcées (voir le cahier « Bases de l'enseignement », p.14)
- degré d'enseignement 1: Un moniteur ne peut être en charge de plus de 6 bateaux et/ou de 8 participants en même temps
- degrés d'enseignement 2 à 5: Un moniteur ne peut être en charge de plus de 8 bateaux et/ou de 12 participants en même temps
- les raisons qui pourraient militer en faveur d'une réduction du nombre de participants du groupe sont les suivantes :
  - vent fort
  - basse température de l'eau
  - équipement/vêtement mal adaptés des participants
  - niveau technique peut compatible avec les conditions extérieures
  - mise à l'eau ou sortie de l'eau difficile
  - couverture « sécurité » insuffisant (1 seul canot et 1 seul moniteur)
- le nombre des participants d'un groupe ne peut pas être augmenté en raison de la présence sur l'eau d'un aide moniteur (non J+S). La présence d'un aide moniteur est toujours recommandée (sécurité et qualité de l'enseignement)
- le moniteur J+S ne peut pas autoriser un jeune à sortir seul sur l'eau alors qu'il s'occupe du reste du groupe à terre. Le moniteur J+S est responsable de son groupe et doit garder le contrôle de la sécurité de tous les participants, en tout temps
- les thèmes sur la sécurité sont régulièrement intégrés dans l'enseignement en tenant compte du niveau et de l'âge des participants

extrait „Bases de l'enseignement“ \*, page 14

## Le dispositif de sécurité

- le moniteur J+S est responsable de la sécurité de son cours. Il établit pour lui et son groupe un dispositif de sécurité basé sur la situation de son club et du plan d'eau
- le coach J+S est co-responsable de l'application des prescriptions de sécurité

Qu'est-ce qu'un dispositif de sécurité  
(cahier « Bases de l'enseignement\* », pages 16 et 17)

dessin une esquisse des rives (croquis = une représentation de la situation du lieu du cours clair, concis et complet)

- direction des vents principaux : avec leurs caractéristiques et leurs dangers potentiels
- les principales caractéristiques du port et du plan d'eau (en respectant les proportions)
- les principaux dangers en les identifiant (parcours des bateaux de ligne, hauts-fonds, digues, zones interdites)
- position des feux d'alarme
- zone de travail de ton groupe
- communications
- aides à terre (n°. de tél., pharmacie de bord, aide moniteurs, jumelles...)

## Liste pour l'établissement d'un dispositif de sécurité

en t'aidant de la liste ci-dessous tu établis un dispositif de sécurité en partant de la situation de ton club et de son plan d'eau

<b>Nature</b>	- vent, météo et eau		<i>cahier 1/16</i>
	- plan d'eau		<i>cahier 1/16</i>
<b>Homme</b>	- participant	<i>préparation des participant</i>	<i>cahier 1/16</i>
	- moniteur		
	- aide moniteur		
<b>Matériel</b>	- bateaux, équipement		
		<i>gilet de sauvetage</i>	<i>cahier 1/14</i>
		<i>bout de remorquage</i>	<i>cahier 1/14</i>
		<i>bateau à moteur</i>	<i>cahier 1/15</i>
		<i>contrôle de l'équipement</i>	<i>cahier 1/17</i>
<b>Instructions</b>	- avis de tempête		<i>cahier 1/14</i>
	- chavirage		<i>cahier 1/15</i>
	- mes instructions ont été suivies		<i>cahier 1/15</i>
	- compréhension		<i>cahier 1/15</i>
			<i>cahier 1/26</i>
	- trafic commercial		<i>cahier 1/16</i>
<b>Autres Points</b>	- pharmacie de bord, set de réparation, pièce de rechange, cordage de réserve, vêtement de rechange, sifflet, téléphone mobile, radio, ravitaillement		<i>cahier 1/16</i>
	- boissons, crème solaire		
	- liste de n°. de téléphone		
	- numéro de secours		
	- hôpital		
	- médecin		
	- poste de police		
	- REGA		
	- police du lac		
	- lignes électriques		
	- autres...		

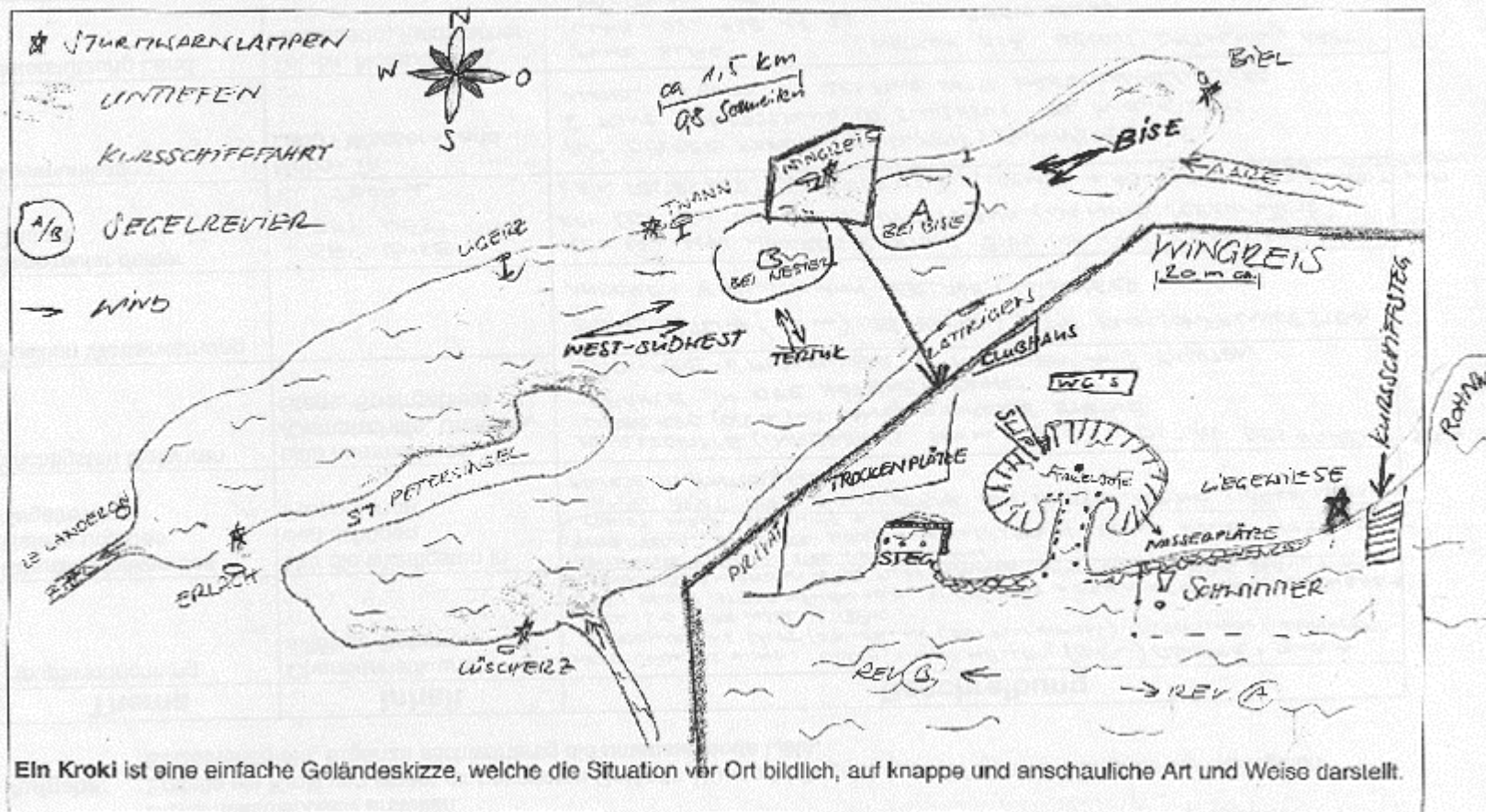
## Au verso : un exemple d'un dispositif de sécurité

- Les coachs J+S peuvent commander le cahier « Bases de l'enseignement » auprès de Swiss Sailing

## Erstellen eines Sicherheitsdispositivs

NAME: *WIMMER OLIVE*

(Teil der Theorieprüfung Sicherheit im LK)



Pour des questions s'adressez vous au Coach J+S de l'association Swiss Sailing, Dominik Liener [j+s-coach@swiss-sailing.ch](mailto:j+s-coach@swiss-sailing.ch) ou au responsable du projet RegioCo, Agathe Koenig [ak@swiss-sailing.ch](mailto:ak@swiss-sailing.ch)